



**Appel à manifestation d'intérêt
ouvert aux laboratoires de recherche de l'enseignement supérieur**

**Évaluation du déploiement d'une méthode d'apprentissage
de la lecture et de l'écriture**

Septembre 2020

Objectifs

Un travail de développement d'outils et d'accompagnement des professeurs des écoles sur les classes de CP et CE1 a été initié dans l'académie de Paris à partir de la rentrée 2017.

Pensés pour structurer l'enseignement de la lecture et de l'écriture, et les apprentissages des élèves par la mise en œuvre de recommandations récentes de la recherche dans ce domaine, ces outils prennent en compte les principes du guide de référence *Pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture au CP*.

Ils proposent une progression régulière et structurée de l'étude des correspondances graphèmes-phonèmes dans le cadre d'une démarche didactique et pédagogique intégrant l'étude du fonctionnement de la langue française. Le rôle de chacun des acteurs de l'apprentissage y est pris en compte, des propositions d'action s'adressant en effet également à l'élève et à sa famille. Couvrant l'intégralité de l'année scolaire, ces outils sont composés d'un kit comprenant :

- un livret du professeur,
- deux livrets destinés à l'élève (tome 1 et tome 2), avec des leçons quotidiennes à mettre en œuvre,
- deux cahiers de l'élève.

Après des retours d'expériences positifs de la mise en œuvre de cette méthode dans l'académie de Paris, son utilisation est élargie à la rentrée scolaire 2020 à d'autres contextes sociaux et territoriaux, dans plus de 370 classes de CP volontaires réparties dans 10 départements (Bouches-du-Rhône, Oise, Jura, Ardèche, Eure-et-Loir, Corse-du-Sud, Yvelines, La Réunion, Pyrénées-Orientales et Paris). Ces départements présentent une diversité de territoires et de publics scolaires : éducation prioritaire, urbain, semi-urbain, outre-mer, rural isolé (y compris des zones de moyenne montagne).

L'objectif général de cette méthode est l'acquisition de gestes professionnels efficaces pour l'enseignement de la lecture et de l'écriture au CP, au bénéfice de la progression des élèves. La mise en œuvre de l'expérimentation à Paris a montré que c'est la combinaison de la méthode et de l'accompagnement qui permettait de faire évoluer

les résultats dans les évaluations de CE1 pour les élèves bénéficiaires de la méthode en CP.

L'objectif est à présent d'identifier les conditions d'appropriation de cette méthode et des outils eux-mêmes, leur plus-value pour l'apprentissage de la lecture et de l'écriture et leur facilité de prise en main par les professeurs des écoles.

Les effets sur les pratiques pédagogiques des professeurs et les modes d'apprentissage et acquis des élèves, et l'identification des conditions de mise en œuvre dans différents contextes territoriaux, sociaux et pédagogiquesseront analysés par un laboratoire de recherche en vue d'une éventuelle extension à la rentrée scolaire 2022.

Prérequis pour les équipes de recherche candidates

Les équipes de recherche se portant candidates devront témoigner d'une bonne connaissance du premier degré d'enseignement ainsi que des questions de didactique de la lecture et de l'écriture.

De solides compétences en méthode d'évaluation qualitative et quantitative sont également requises des équipes candidates, de même qu'une bonne maîtrise des procédures liées au recueil, au traitement et à la confidentialité des données en milieu scolaire, conformément au RGPD.

Le caractère pluridisciplinaire des compétences de l'équipe sera également attesté par la présentation succincte des travaux déjà menés.

Méthode d'évaluation

L'évaluation devra expliciter les indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui permettent de rendre compte du degré d'atteinte des objectifs du déploiement, tant pour les pratiques pédagogiques des professeurs qui les utilisent que pour les acquis des élèves. Les conditions de poursuite du déploiement seront également identifiées, en en soulignant les opportunités et les risques.

Le projet précisera comment il envisage de vérifier, dans les classes, la qualité de l'implémentation du dispositif pédagogique (fidélité à la méthode ou aux principes pédagogiques que le sous-tendent, utilisation partielle d'autres pédagogies, temps passé par semaine, etc.), et la manière dont ces mesures seront utilisées dans un modèle statistique comme modérateurs de l'effet principal.

Les équipes candidates :

- préciseront et justifieront les modes de recueil des données (par exemple des entretiens individuels semi-directifs, des entretiens collectifs, des focus groups, des observations de classe, des évaluations des élèves...);
- préciseront, pour chacun des modes proposés, le mode de sélection des acteurs interrogés, les volumes enquêtés, la fréquence du recueil des données ;
- joindront un calendrier prévisionnel de l'ensemble de l'étude avec le positionnement des différents temps de mesure/d'enquête.

En plus du rapport final d'évaluation remis au ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, des bilans intermédiaires seront transmis par l'équipe de recherche à échéance ciblée à la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO), jusqu'au bilan final de décembre 2021.

L'équipe lauréate aura la possibilité d'interagir directement avec les professeurs des écoles engagés dans la mise en œuvre de la méthode d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, et avec les cadres en charge du premier degré dans les départements concernés (inspecteurs de l'éducation nationale, conseillers pédagogiques), et disposera d'un relai au sein de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports.

La démarche d'évaluation visée requiert une neutralité parfaite de l'équipe de recherche, tant vis-à-vis du ministère

de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports que vis-à-vis de la méthode d'apprentissage de la lecture et de l'écriture elle-même.

Soutien financier

L'évaluation est dotée d'un accompagnement de la dépense engagée par l'équipe de recherche de 50 000 (cinquante mille) euros.

Cette subvention sert à couvrir tout ou partie des dépenses suivantes :

- Frais de personnel liés directement à l'évaluation du projet,
- Frais d'ingénierie et d'accompagnement de la démarche d'évaluation,
- Frais de déplacement dans les départements concernés par le projet.

Le prestataire devra élaborer un devis reprenant chaque livrable de la prestation demandée dans le cadre du présent cahier des charges et indiquant les unités de valeur à partir desquelles sont établis les coûts. Le devis devra faire apparaître le nombre d'écoles qui seront visitées et le coût unitaire d'enquête par école et préciser pour chaque école les volumes prévus en termes d'entretiens, de focus groups et d'observations, ainsi que le nombre de personnes enquêtées dans chaque école grâce aux différents modes de recueil proposés.

Constitution des dossiers et procédure de sélection

Le dossier de candidature comportera :

- Le projet d'évaluation global, mettant en évidence les compétences sur lesquels l'équipe de recherche s'appuie dans le cadre de l'évaluation de la méthode d'apprentissage de la lecture, et présentant l'équipe pluridisciplinaire engagée et ses publications scientifiques des cinq dernières années dans le domaine.
- Un protocole d'évaluation problématisé, précis et rigoureux, assorti d'indicateurs de suivi. Ce protocole précisera les méthodes de collecte de données envisagées et les conditions de sa mise en œuvre (critères de sélection des personnes enquêtées, nombre et fréquence des entretiens, questions abordées, taille des échantillons mobilisés...). En outre, l'usage des données DEPP issues des évaluations nationales (programme EvalAide) est fortement encouragé. En cas de recours à de telles données existantes, l'évaluateur précisera de quelles données il s'agit, les modalités d'accès à ces données, et les analyses envisagées.
- Un justificatif des financements couverts par la subvention de l'État.

Un jury DGESCO/DEPP/CSEN assurera la sélection des équipes retenues en décembre 2020.

Calendrier de mise en œuvre

30 septembre 2020	lancement de l'appel à manifestation d'intérêt
19 octobre 2020	clôture de l'AMI – les dossiers de candidature sont à retourner à la DGESCO, à l'attention de Lisa Chastagnol, cheffe du bureau de l'innovation pédagogique – lisa.chastagnol@education.gouv.fr – et de Brigitte Huguet, adjointe au chef du bureau des écoles – brigitte.huguet@education.gouv.fr
30 octobre 2020	sélection de l'équipe lauréate
Novembre 2020	début des travaux de l'équipe lauréate
Fin Février 2021	premier bilan d'étape de l'équipe lauréate en direction de la DGESCO, fondée notamment sur une première analyse des données des évaluations nationales de mi-CP (programme EvalAide)

Fin Juillet 2021	rapport final de l'année 1, comprenant obligatoirement une première analyse de l'impact du dispositif sur les performances des enfants en fin de CP
Sept.-déc. 2021	suivi et évaluation des effets de la méthode d'apprentissage de la lecture auprès des élèves de CE1 qui en auront bénéficié en CP, à l'aide notamment des évaluations nationales de début de CE1 (programme EvalAide)
Décembre 2021	rapport final remis au ministre et à la DGESCO